

## **DECISION DU MAIRE**

### **Signature AGYSOFT pour la maintenance MARCOWEB**

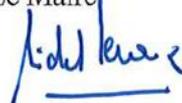
Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** la maintenance du logiciel MARCOWEB est essentiel au bon fonctionnement des marchés publics.

**DECIDE** de signer la proposition financière de la société AGYSOFT Progiciel et Services, Parc Euromédecine II, 560 rue Louis Pasteur, 07500 34790 GRABELS, d'un montant de 1586.44 € HT, soit 1903.73 € TTC, pour la maintenance allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le marché pourra être renouvelé 4 fois pour une durée d'1 an, de façon expresse. La durée potentielle du marché étant alors de 5 ans, le montant total potentiel étant alors de 7932.20 € HT, soit 9518.65 € TTC pour la maintenance du logiciel MARCOWEB.

Fait à Pont-Audemer, le 31 janvier 2022

Le Maire  


Michel LEROUX  
Président de la Communauté  
de Communes

